

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 28 novembre 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Blanchet  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Girardet  
Mme Youssouf donnant pouvoir à M. Duprey  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à M. Bedreddine  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Dallier  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Cranoly, M. Monany, M. Chabani

-----



## Délibération n° 05-04 du 28 novembre 2024

### **AVENANT N°1 À LA CONVENTION POUR LE RECOUVREMENT DES REDEVANCES ET TAXES D'ASSAINISSEMENT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS ET LA RÉGIE DE DISTRIBUTION D'EAU DE TREMBLAY-EN-FRANCE**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

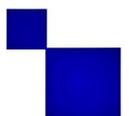
Vu sa délibération n°05-06 du 23 novembre 2023 approuvant la convention pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Régie de distribution d'eau de Tremblay-en-France,

Vu la saisine de la Régie de distribution d'eau de Tremblay-en-France du 13 septembre 2024 relative à une erreur de la valeur de l'indice de révision ICHT-E0 dans la convention pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement conclue entre le Département et la Régie de distribution d'eau de Tremblay-en-France le 6 décembre 2023,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

Considérant que la Régie de distribution d'eau de Tremblay-en-France assure la gestion du service de distribution d'eau potable sur son périmètre,

**après en avoir délibéré,**



- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement à conclure avec la Régie de distribution d'eau de Tremblay-en-France dont le projet est ci-annexé ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer au nom et pour le compte du Département ledit avenant n°1.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*